



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 22 juin 2026

Délibération N° 27.299.26/46

Objet : Règlement budgétaire et financier

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18 h 35, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Juin 2026

Nombre de conseillers Municipaux

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Étaient présents :

Didier CRETOT, David PERREAU, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, Manuel CRETOT, Claire MOURAUD, Brigitte RICAUX, Nicolas PALOC, Pascal DOAT, Graziella FLEUTER, Mathilde GLARAN, Géraldine HAAS, Séverine HEDDE, Clément HELLARD, Jean Pascal LECOQ, Xavier LORDET, Véronique MITATRE, Géraldine VALOUR, Patrik WATEL, Jean Luc TANQUEREL, Pascal LEVEAU, Sonia LEMASSON BAUMANN, Lucie VEDIE, Yann LEMASSON

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine HELLARD a donné pouvoir à Clément HELLARD
Maxime HUMBERT a donné pouvoir à David PERREAU

Absents :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la délibération du 2 octobre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération du 25 mars 2024, adoptant le règlement budgétaire et financier

Considérant que ce règlement a pour vocation de rappeler les normes légales et réglementaires,

Considérant le renouvellement des instances municipales, il convient de l'approuver à nouveau

Vu l'avis de la Commission Finances du 10 juin 2026

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'ADOPTER le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré à Gravigny, Le 22 juin 2026.

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

